

Marine Jeantet, nouvelle directrice générale de l'Agence de la biomédecine

Par décret publié au Journal Officiel en date du 29 janvier 2023, Marine Jeantet a été nommée à la direction générale de l'Agence de la biomédecine. Elle prend la succession d'Emmanuelle Cortot Boucher, directrice générale de l'Agence de la biomédecine depuis octobre 2019.

Médecin de santé publique, Marine Jeantet était depuis mars 2020 déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Au cours de sa carrière, elle a précédemment été directrice des risques professionnels à la Caisse nationale d'assurance maladie, présidé le collège santé de l'Igas durant deux ans, et a été conseillère médicale à la Direction de la Sécurité sociale.

Lors de son audition à l'Assemblée nationale le 11 janvier 2023, elle a notamment rappelé sa volonté de renforcer les approches collaboratives dans le pilotage de l'Agence : *« Je ne manquerai pas d'associer toujours étroitement, comme le fait l'agence depuis des années, les associations de patients et d'usagers, les médias, les parlementaires à tous les travaux de l'Agence. Ces sujets de démocratie sanitaire sont absolument essentiels, ils sont d'ailleurs inscrits comme une priorité dans le nouveau contrat d'objectifs et de performances de l'agence. C'est pour moi la condition sine qua non pour maintenir le lien de confiance que doit avoir le public envers nos activités »*.

Contact presse : presse@biomedecine.fr

Madeleine Claeys : 01 55 93 64 98 ; Hélène Duguet : 01 55 93 69 43

A propos de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.